ANNEE 1988

REPUBLIQUE DU SENEGAL N° 249

ASSEMBLEE NATIONALE
VII ème LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 1988

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU VENDREDI 6 JANVIER 1989

SOMMAIRE

I - Membres du Gouvernement présents 1
2 - Ouverture de la séance 2
3 - Excusés 2
4 - Projet de loi n° 15/88 complétant l'alinéa 3 de la loi n° 84-62 du 16 Août 1984 relative à l'organisation générale des Forces armées 2

5 - Projet de loi n° 16/88 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention relative aux modalités de financement des ouvrages communs, signée à Bamako le 12 Mai 1982. 14

6 - Projet de loi n° 17/88 autorisant le Président de la République à ratifier le Statut de l'Union des Télécommunications des Etats islamiques (UTEI) adopté par la Conférence des Ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de la Confèrence islamique (OCI) tenue à Sanaa (Yémen du Nord) en décembre 1984. 21

7 - Projet de loi n° 18/88 autorisant le Président de la République à ratifier le Statut du Conseil islamique de l'Aviation civile, adopté par la treizième Conférence des Ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) tenue à Niamey en Mai 1982. 26

8 - Projet de loi n° 19/88 autorisant le Président de la République à ratifier le Traité d'Amitié et de Coopération entre la République du Niger et la République du Sénégal, signé à Niamey, le 19 avril 1982. 33

9 - Suspension de la séance. 37

10 - Reprise de la séance..... 38

11 - Projet de loi n° 20/88 autorisant la vente de l'ex-annexe de l'Imprimerie Nationale située à Saint-Louis, à distraire du TF 1318 SL, propriété de l'Etat à Monsieur Marc André Berthe Marie Joseph Vertomen dit Aboubakar DIOP. 38

12 - Projet de loi n° 22/88 modifiant l'annexe de la loi 87-23 du 18 Août 1983 sur la Privatisation. 46

13 - Projet de loi n° 26/88 portant loi d'habilitation. 63

14 - Projet de loi n° 21/88 constituant l'Ecole normale supérieure d'Enseignement technique et professionnel en Etablissement public. 84

.../...

15 - Projet de loi n° 25/88 portant création des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture et de l'Union Nationale des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture.———— 90

16 - Fin de la séance..... 101

Secrétaires élus

Matin : Babacar SALL
Sanghé MBALLO

Après-midi :
Balla Moussa DAFFE
Bara DIOUF

Présidence de

MM. Abdoul Aziz NDAW, Président
Lamine DIACK, Premier Vice-Président

(La séance est ouverte à 10 heures)

M E M B R E S DU G O U V E R N E M E N T

P R E S E N T S

Sont au banc du Gouvernement :

MM. Médoune FALL, Ministre des Forces armées, assurant l'intérim du Ministre de l'Equipement ;

Sakhir THIAM , Ministre de l'Enseignement supérieur;

Seydina Oumar SY, Ministre du Commerce;

Moussa TOURE , Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances,

Farba LO , Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé des Relations avec les Assemblées .

.../...

-2 -

Ouverture de la séance

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

- 3 -

Monsieur le Président

Nos Collègues :
MM. Elimane KANE
Ousmane CAMARA
NDiougou Wack BA

S'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.
Il n'y a pas d'observations ?
Nos Collègues sont excusés.

-4 -

P R O J E T DE L O I N° 15/88

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°15/88 complétant l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n°84-62- du 16 août 1984 relative à l'organisation générale des Forces armées.

La parole est à Monsieur Mame Birame DIOUF, Rapporteur de la Commission de la Défense.

Monsieur Mame Birame DIOUF

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

.../...

La Commission de la Défense s'est réunie le jeudi 22 décembre 1988, à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Mamadou WADE, à l'effet d'examiner le projet de loi n°15/88 complétant l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi 84-62 du 16 août 1984, relative à l'organisation générale des Forces armées.

En l'absence de Monsieur Médoune FALL, Ministre des Forces armées, retenu à l'étranger par des obligations liées à sa charge, Monsieur André SONKO, Ministre de l'Intérieur, représentait le Gouvernement et était entouré de ses proches collaborateurs.

Pour éclairer les débats, le Ministre a d'abord rappelé qu'un grande réforme avait abouti, en 1984, à la réorganisation des Forces armées dont l'objectif était d'adapter les anciennes structures aux objectifs de défense redéfinis, à cette époque, par la maquette 149 approuvée en Conseil Supérieur de la Défense.

Dans le cadre de cette réorganisation, l'option avait consisté, dans un premier temps, à décharger les états-majors de la fonction de soutien logistique qu'assumerait alors l'Administration centrale pour privilégier la fonction opérationnelle et permettre, aux unités, de mieux se consacrer à l'entraînement tactique.

C'est dans cette optique que la loi n°84-62 du 16 août 1984 avait fixé la nouvelle organisation des Forces armées.

Cependant, l'application effective de cette loi a permis de déceler une certaine inadéquation entre les objectifs visés et les résultats constatés au bout de quatre années d'expérience. La mise en oeuvre de la réforme a, en effet, révélé des lenteurs de l'emploi des Forces. Ces lenteurs résultaient essentiellement de la rigidité, parfois excessive, des structures en place et de la dispersion inévitable des niveaux de décision. La cohésion indispensable pour assurer un fonctionnement normal des unités était rompue. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire, pour rétablir l'équilibre, de corriger les imperfections.

Tel est l'objet du projet de loi présenté, lequel tend, essentiellement, à consolider l'unité de direction que requiert la situation, par la restitution, à l'Etat-Major général, de la fonction logistique qui est un complément indispensable à la fonction opérationnelle dévolue normalement au commandement militaire.

.../...

A la suite de cet exposé clair et précis de Monsieur le Ministre, vos Commissaires, après avoir félicité le Pouvoir Exécutif pour sa vigilance dans le suivi de l'application de la loi n°84-62 du 16 août 1984, ont adopté, majorité et opposition confondues, ce projet de loi et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève aucune objection majeure de votre part, afin de donner un nouvel élan aux Armées, car il s'agira, à partir de cette base légale, de rattacher par décret, à l'Etat-Major général des Armées, les cinq directions (matériel, génie, intendance, santé et transmission) chargées du soutien direct des unités et la Direction de la Sécurité militaire, chargée du renseignement de contact.De cette manière, le Chef de l'Etat-Major général, responsable des opérations sur le terrain,disposera de l'ensemble des moyens appelés à concourir à la réalisation de sa mission spécifique : la défense armée.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie, mon cher Collègue.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, nos Collègues :

MM. Boubacar SALL
Balla Moussa DAFFE
El Hadji Alioune Ousmane NGOM
Samba Laobé FALL

La parole est à notre Collègue Boubacar SALL.

Monsieur Boubacar SALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Au niveau de la commission de la Défense, j'avais formulé une observation relative aux objectifs que semble viser le présent projet de loi, mais en invitant le pouvoir exécutif à faire mieux, en allant au-delà de ces services administratifs. Il y a en effet un problème majeur qui affaiblit le commandement et réduit, en conséquence,l'efficacité de notre armée.Il s'agit de la multiplicité des centres de décision.

.../...

Comme vous le savez, la gendarmerie échappe de fait au contrôle de l'Etat-Major et de la hiérarchie de celui-ci pour se voir, elle-même, divisée avec la présence de la L.G.I.(Légion de Gendarmerie d'Intervention)qui, comme vous le savez, fait un double emploi avec le G.M.I (Groupement mobile d'Intervention).Il y a tellement d'interventions que je pense que c'est un état de fait qui ne donne pas une bonne image de notre démocratie , d'autant plus que dans les brigades territoriales, il y a une pénurie d'éléments face à la recrudescence des vols à mains armées et des agressions.Donc je pense qu'on aurait pu diviser des forces telles que la L.G.I, pour renforcer la sécurité intérieure des paysans en même temps que les effectifs des brigades territoriales. Nous votons donc ce projet de texte, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, parce qu'il va dans le sens,bien que timidement, de nos idées, c'est-à-dire celui du renforcement du commandement de l'Armée nationale.

Monsieur le Ministre des Forces armées, vous devez aller, avec votre gouvernement, jusqu'au bout de votre logique, en réduisant ces multiples centres de décision et en renforcant l'autorité de l'Etat-Major.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Balla Moussa DAFFE

Monsieur Balla Moussa DAFFE

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Je voudrais surtout profiter de cette occasion pour rendre hommage à notre armée nationale, pour le rôle décisif qu'il a eu à jouer, durant cette année écoulée, pour le maintien de la paix et de la stabilité de nos institutions républicaines.S'il y a une modificati tendant à renforcer l'efficacité, la discipline, la hiérarchie dans cette armée nationale, c'est qu'en réalité, comme on le dit, elle est véritablement la grande muette, parce que nous autres populations civiles, nous ne nous rendions pas compte qu'il y avait un manqu d'efficacité dans ses structures.Au contraire, je crois que toutes les forces vives de la nation ont pu constater la discipline dans laquelle cette armée a toujours opéré.

.../...

Et nous voudrions que tout le Sénégal soit à l'image de cette Armée nationale, parce que malgré cette diversité des centres de décision, nous avons pu constater une discipline parfaite dans son organisation que le présent projet de loi tend à améliorer.C'est pourquoi, je voudrais rendre un hommage particulier au Ministre des Forces armées et à tout l'encadrement de notre Armée nationale.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue le Président El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais simplement intervenir pour plaider la cause de l'armée, non pas parce que je suis un militariste, je suis fondamentalement un démocrate et un républicain, mais parce que je pense qu'elle a un rôle à jouer en période de guerre , mais en période de paix surtout, parce que nous sommes un pays sous-développé.Et comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Balla Moussa DAFFE, l'armée étant encore un corps discipliné et hierarchisé, elle peut participer activement au développement du pays, en s'adonnant à des actions de développement importantes qui peuvent contribuer ainsi au progrès rapide de notre pays. Notre armée, jusqu'à présent, a eu à jouer un certain rôle dans ces tâches de développement. On se rappelle en effet certains ouvrages qu'elle a eu à édifier et qui participent activement de la volonté de notre pays de gravir les échelons du développement. Mais je voudrais dire que même si l'armée est la grande muette, il faut reconnaître qu'elle souffre de son dénuement, du moins les soldats en souffrent. On sait que depuis plusieurs années, le partage militaire n'existe plus; les soldats sont si démunis que certains se couchent à même le sol, parce que simplement l'armée est totalement démunie,même si elle ne dit rien du tout.Le partage même des sous-officiers qui devait être renouvelé tous les 2 ans,ne l'est pas.Il paraît qu'on mange très mal dans les casernes et que souvent dans de grands bols comme dans les "Daara".

.../...

Par conséquent, ceci ne participe pas de l'honneur de la défense et de la dignité de notre armée.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je voudrais plaider sa cause pour qu'elle soit dotée de plus de moyens matériels, afin de renforcer son moral et sa logistique.Je pense que c'est le sens de l'intervention du Chef d'Etat-Major des armées, à l'occasion de la cérémonie de présentation des voeux.En effet, il a eu à préciser que l'armée avait besoin de plus de moyens pour pouvoir jouer pleinement son rôle.

Et je pense qu'il faut tenir compte de cela car, comme l'a dit Balla Moussa DAFFE, l'armée est une grande muette, mais nous ne pouvons pas être des muets; et j'espère qu'en nous demandant d'être comme l'armée, il ne nous demande pas d'être muets et d'avoir une discipline militaire qui consisterait à ne rien dire et à tout accepter.C'est pourquoi, nous nous faisons aujourd'hui le porte-parole de ces soldats démunis qui ont besoin d'être aidés et d'être soutenus par le gouvernement, pour pouvoir jouer pleinement le rôle que la nation attend d'eux.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue le Président Samba Laobé FALL.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je voudrais simplement appuyer les propos de mon collègue Balla Moussa DAFFE, en rendant hommage à l'armée. En période de calme, je crois que nous avons tous suivi l'immense travail qu'accomplit l'armée à travers le pays. Mon collègue du P.D.S. a bien raison de dire qu'il y a des ouvrages importants, et je voudrais y ajouter les nombreuses pistes de production sans lesquelles le monde rural aurait connu vraiment beaucoup de difficultés.

Je voudrais aussi souligner (je suis bien placé pour le dire, parce que je suis de Bambey), que le département de Bambey a été inondé pendant une très longue période. ET à ce sujet l'intervention du Génie militaire a été saluée à maintes reprises par les populations de la région de Diourbel et l'ensemble des autres régions.

Je ne peux pas parler du dénuement de l'armée, pour la simple raison qu'objectivement je n'ai pas visité les camps militaires et n'ai jamais été saisi par des militaires se plaignant de leur condition de vie.

Je pense que l'intervention de mon collègue peut être prise en considération dans son souhait de faire en sorte que l'armée soit toujours dans de bonnes conditions, mais je pense que c'est exagérer de dire que les militaires couchent par terre, et mangent dans un bol, comme dans les "daaras" ; moi, j'aurai dit comme dans nos familles, puisque dans celles-ci nous mangeons autour d'un grand plat.

.../...

Mon intervention vise simplement à rendre hommage à l'armée et à demander au gouvernement de tout faire pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles, à cause de son efficacité et de son dévouement pour la nation sénégalaise.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions.

MONSIEUR LE MINISTRE DES FORCES ARMEES.

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs, Honorables Députés,

Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée nationale depuis votre élection à la tête de cette auguste Institution, permettez-moi, avant de commencer mon intervention, de vous adresser toutes mes félicitations pour la haute charge dont vous venez d'être investi. Ce projet n'a pas suscité beaucoup de discussions, et pour cause. Toutefois, il y a quelques interventions auxquelles je me dois de répondre.

Concernant le Député Boubacar SALL, il a parlé de la dispersion des centres de décisions, au point de vue sécurité. Il a aussi parlé de la gendarmerie qui échappe à l'Etat-Major et du double emploi entre la L.G.I. et le G.M.I. Il a, peut-être, fait cette intervention, parce qu'il n'a pas beaucoup étudié les structures de nos forces de sécurité. La gendarmerie, dans tous les pays du monde, ne peut relever de l'Etat-Major, puisqu'elle est chargée d'assurer la police militaire, donc de la surveillance presque de l'Etat-Major.

Quant à la LGI, c'est une force non distincte de la gendarmerie, mais une force d'intervention et de réserve, tout comme le GMI en est une au niveau de la police. La police assure la police civile et la police dans les centres urbains, tandis que la gendarmerie assure la police militaire et la police des campagnes. C'est cette formule qui existe dans tous les pays du monde. En France, les gendarmes sont dans les campagnes et s'occupent de ce qui se passe au sein des armées, tandis que la police s'occupe de la police civile et urbaine. Il n'y a pas de dispersion de centres de décisions, puisque la Constitution fait du Chef de l'Etat, le Chef suprême non pas des Armées, mais des Forces armées lesquelles sont composées de l'Armée et de la Gendarmerie. Naturellement s'y on y ajoute le GMI, il relève du ministère de l'Intérieur, lequel dépend du Chef de l'Etat. Par conséquent, le centre des décisions revient toujours au même point, c'est-à-dire au Chef de l'Etat. Donc je ne vois pas où se trouve le double emploi concernant la LGI et le GMI. Vous avez peut être confondu un peu les fonctions de chacune de ces entités, par méconnaissance peut être de l'article 8 de nos Forces de sécurité.

Je remercie Monsieur le député Balla Moussa DAFFE pour les belles paroles qu'il a dites à l'intention de l'Armée et l'hommage qu'il lui a rendu.

S'agissant de Monsieur le député Ousmane NGOM, il a plaidé la cause de l'armée. Je le remercie infiniment puisque, moi-même, c'est mon rôle. Il a également parlé de la participation de l'armée aux actions de développement. Je ne développerai pas ce point de vue ici, puisque dans deux ou trois mois, je serai amené à défendre le budget des Forces armées devant vous, et en ce moment-là je pourrai le faire plus longuement.

Le Président du Groupe Parlementaire du Parti Socialiste Samba Laobé FALL vient de parler de l'inondation de Bambey. Quand cette ville a été inondée, sa première réaction a été de téléphoner au Ministre des Forces armées. Il n'a saisi ni le gouverneur ni les pompiers. J'y ai immédiatement dépêché le Génie militaire, et téléphoné à mon collègue de l'Intérieur puisque c'est de lui que relève le Groupement national des Sapeurs-Pompiers. Et c'est la conjonction des efforts de ces deux corps qui a permis de sauver ce qui pouvait l'être. Cela, par modestie, le député Samba Laobé FALL ne l'a pas dit, mais c'est grâce à lui que l'intervention a été aussi rapide.

Je n'oublierai pas ce qui a été fait pour remettre de l'ordre dans les établissements scolaires. Le ministre de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur en ont abondamment parlé. En effet, grâce au Génie militaire les établissements scolaires ont été réfectionnés, permettant ainsi une rentrée scolaire normale dans de bonnes conditions. Je ne ferai pas un recul sur ce qui a été fait par l'armée concernant les pistes de production, le barrage de Kheune etc. Par conséquent, s'il y a un reproche qu'on peut faire à notre armée, ce n'est pas de ne pas participer aux efforts de développement.

Quant aux critiques, puisqu'il y a la plaidoierie et la critique, je voudrais vous dire que les soldats ne couchent pas à même le sol ; si on vous a donné cette information, je peux vous dire qu'elle n'est pas vraie. Ils sont placés dans de très bonnes conditions d'hébergement. La preuve, c'est qu'actuellement nous sommes en train de faire un recrutement dans les Forces armées. Et dans les centres de recrutement, la queue commence à 2 heures du matin. Tout le monde veut être militaire. Si le moral de l'armée était si bas, je crois que les gens n'auraient pas souhaité s'y incorporer et, je crois que les propos que vous venez de proférer ne nous aident pas à améliorer le moral de l armée, mais contribuent plutôt à sa détérioration.

Je voudrais vous assurer que la commission de la Défense demande souvent à visiter nos unités militaires et, chaque fois, nous donnons notre accord. Prenez contact avec son Président et demandez à visiter n'importe quelle unité de notre structure militaire et de gendarmerie, et vous verrez que les soldats ne sont pas dans les conditions que vous avez décrites ici. Puisque je sais que vous n'êtes pas militaire, ce sont des informations que vous avez reçues, mais celui qui vous a informé a peut-être, sans le vouloir, trop noirci le tableau. Je ne peux pas vous dire que tout baigne dans l'huile, puisque nous sommes logés dans la même enseigne que les autres départements. Nous subissons la politique de rigueur et d'austérité que le gouvernement a adopté pour remettre sur pied notre économie nationale. Les Forces armées acceptent également le sacrifice pour permettre au gouvernement de faire face à ses obligations nationale et internationale.

.../...

A l'occasion de la présentation des voeux, le Chef d'Etat-Major des armées parlait au chef Suprême des Forces armées, et pas seulement au Président de la République, pour lui demander d'aider les Forces armées à améliorer certains points de vue. Vous savez qu'une armée coûte cher. Si on avait donné satisfaction à toutes nos revendications, il n'y aurait plus un sou pour financer un autre département ministériel. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point, au moment du vote du budget. L'année dernière, j'avais donné des chiffres qui avaient étonné les députés, tellement ils étaient élevés pour le fonctionnement normal seulement de l'armée. C'est la raison pour laquelle - ce que le Chef d'Etat-Major a dit est vrai- l'armée n'est pas dans les conditions qu'il faut pour assurer un très bon fonctionnement des Institutions mais seulement pour faire fonctionner le minimum.

Pour ce qui est du Président Samba Laobé FALL, je le remercie sincérement pour l'hommage rendu à l'armée. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit.

Monsieur le Président, je crois que j'ai répondu aux quelques questions qui ont été posées.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, l'Assemblée nationale rend hommage à l'armée pour sa participation aux forces de maintien de la paix des Nations UNies lesquelles ont reçu le prix Nobel de la Paix. C'est une délégation de l'armée sénégalaise qui est allée recevoir ce prix.

Je vous remercie Monsieur le MInistre.

(Applaudissements des députés).

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen de l'article unique du texte de la loi.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

.../...

MONSIEUR MAME BIRAME DIOUF

Article unique : L'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-62 du 16 Août 1984, est complété ainsi qu'il suit :

Après :

"Des organismes de soutien logistique"

Ajouter :

- des Directions de service rattachées.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article unique ?
Je mets aux voix l'article unique.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.